



Calcul de la différence entre les handicaps

Dans une partie par trous, la partie est gagnée par le joueur qui mène par un plus grand nombre de trous que le nombre restant à jouer. Le joueur détenant le handicap le plus élevé recevra $\frac{3}{4}$ de la différence entre les handicaps de parcours; le joueur avec le handicap le plus bas devra jouer sans allocation de coups (sans handicap).

Joueurs en compétition à partir d'aires de départ différentes ou hommes et femmes en compétition à partir des mêmes aires de départ

Différentes aires de départ : hommes vs hommes; femmes vs femmes; femmes vs hommes

Habituellement, les évaluations de parcours de la RCGA diffèrent selon les aires de départ. Puisque les évaluations de parcours sont une indication du score probable d'un golfeur expert, un parcours détenant une évaluation plus élevée est réputé être plus difficile; le joueur partant des aires de départ détenant l'évaluation de parcours de la RCGA la plus élevée recevra donc des coups de handicap additionnels, soit la différence entre les évaluations des différentes aires de départ où la décimale 0,5+ est arrondie à la hausse. Les coups additionnels sont ajoutés au handicap de parcours du joueur qui joue à partir des aires de départ détenant une évaluation plus élevée.

Exemple 1 : Si des hommes, jouant à partir des marqueurs de distance moyenne avec une évaluation de parcours de la RCGA de 70,6, sont en compétition contre des hommes jouant des aires de départ arrière où l'évaluation de parcours de la RCGA est de 72,9, les hommes partant des aires de départ arrière ajouteront 2 coups de handicap ($72,9 - 70,6 = 2,3$ arrondi à 2 coups) à leur handicap de parcours.

Exemple 2 : Si des femmes, jouant à partir des aires de départ avancées où l'évaluation de parcours, pour les femmes, est de 73,4, sont en compétition avec des hommes jouant à partir des aires de départ de distance moyenne où l'évaluation de parcours, pour les hommes, est de 70,6, les femmes ajouteront 3 coups de handicap ($73,4 - 70,6 = 2,8$ arrondi à 3 coups) à leur handicap de parcours.

L'utilisation équitable des handicaps en compétition

Dans une compétition, les joueurs devront se conformer à la procédure de la règle 6.2 en utilisant leur handicap de parcours.

Dans la règle citée ci-après, l'expression "handicap" est remplacée par "handicap de parcours".

a. Partie par trous

Avant de commencer un match dans une compétition avec handicap, les joueurs devraient déterminer, l'un par rapport à l'autre, leur handicap de parcours respectif, mis à jour. Si un joueur commence un match ayant déclaré un handicap de parcours plus élevé, pouvant ainsi affecter le nombre de coups donnés ou reçus, *il sera disqualifié*; sinon, le joueur jouera selon le handicap de parcours déclaré.

b. Partie par coups

Dans n'importe quelle ronde d'une compétition avec handicap le compétiteur doit s'assurer que son handicap de parcours est enregistré sur sa carte de scores avant que celle-ci ne soit remise au comité. Si aucun handicap de parcours n'est indiqué sur sa carte de scores avant d'être remise ou si le handicap de parcours enregistré est supérieur à celui auquel il a droit et que ceci affecte le nombre de coups reçus, *il sera disqualifié* de cette ronde de la compétition avec handicap; dans le cas contraire, son score sera maintenu.

N.B. C'est la responsabilité du joueur de connaître les trous sur lesquels des coups, résultant de son handicap de parcours, doivent être donnés ou reçus.